

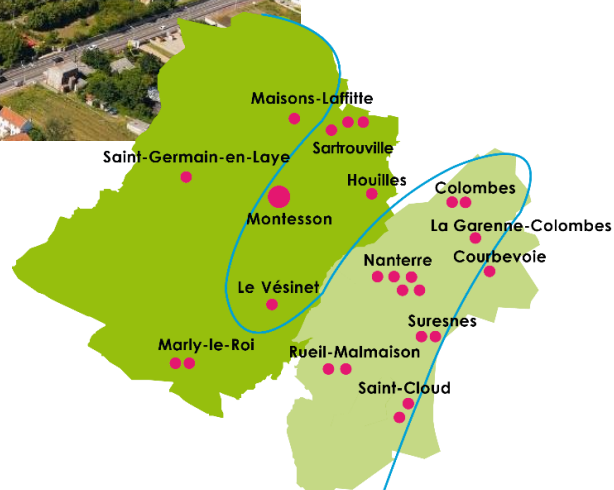
Le Centre Hospitalier

THÉOPHILE ROUSSEL

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

CATALOGUE DE FORMATION

2026



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHTR	3
NOTRE ÉQUIPE.....	4
NOTRE CHARTE QUALITÉ.....	5
CHARTRE DES VALEURS DE NOTRE ORGANISME	8
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	10
POLITIQUE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	16
NOTRE OFFRE DE FORMATION	19
ETHNOPSYCHIATRIE ET SOIN INTERCULTUREL – Module 1	20
ETHNOPSYCHIATRIE – Module 2	22
ETHNOPSYCHIATRIE – Module 3	24
LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE ET SES OUTILS	26
ELADEB ET AERES	27
APPROFONDISSEMENT EN PSYCHOPATHOLOGIE DU BÉBÉ À L'ADULTE	28
APPROFONDISSEMENT EN PSYCHOPATHOLOGIE ADULTE	29
OMEGA.....	31
FORMATION « CODE BLEU »	32
LES ACTIONS FORMATIVES DE PERFECTIONNEMENT	34
INSCRIPTION	37
ANNEXES.....	40
RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES STAGIAIRES	41
FICHE DE RÉCLAMATION	45
NOS INDICATEURS PRINCIPAUX 2025	47
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	48
PROCÉDURE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP ...	49

PRÉSENTATION DU CHTR

Un centre hospitalier spécialisé



Le Centre Hospitalier Théophile Roussel (CHTR) est un **établissement public de santé mentale** assurant la prévention, la prise en charge intensive et les suites de soins sur le site principal situé à Montesson et dans 32 structures extra hospitalières pour un bassin de population estimé à plus de 800 000 habitants et qui recouvre 34 communes (4 secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et 3 secteurs de psychiatrie de l'adulte).

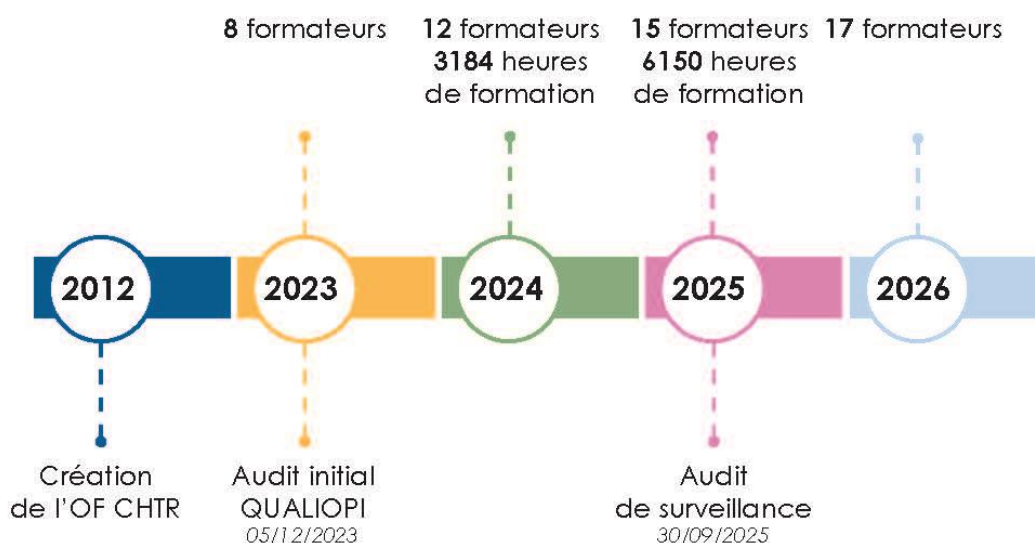
Son siège est implanté dans un parc de 30 hectares et bénéficie d'un cadre exceptionnel. Il est situé sur la rive droite de la Seine entre le Vésinet et Sartrouville, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Paris.

- > Le seul établissement public uniquement spécialisé en psychiatrie dans les Yvelines
- > Une trentaine de structures réparties dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine
- > Une offre de soins variée : périnatalité, enfance, adolescence, adulte

Le CH Théophile Roussel est impliqué activement dans la construction des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PSTM) des Hauts-de-Seine et des Yvelines Nord.

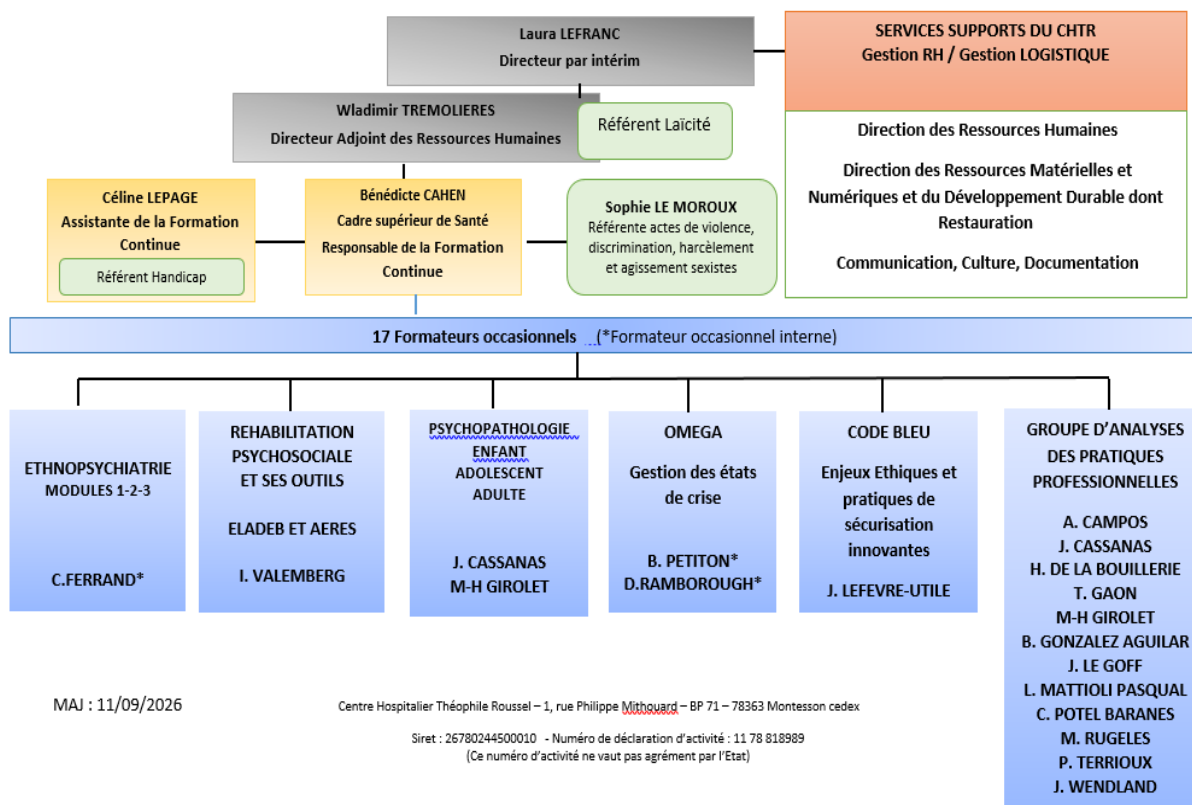
Il fait partie du GHT Yvelines Nord avec les 3 hôpitaux de Mantes-la-Jolie, Meulan-Les-Mureaux, Poissy-Saint-Germain-en-Laye et les 2 EHPAD de Conflans-Sainte-Honorine et de Sartrouville.

L'Organisme de Formation du CHTR à travers le temps



NOTRE ÉQUIPE

ORGANIGRAMME DE L'ORGANISME DE FORMATION DU CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL



MAJ : 11/09/2026

Centre Hospitalier Théophile Roussel – 1, rue Philippe Mithouard – BP 71 – 78363 Montesson cedex

Siret : 26780244500010 - Numéro de déclaration d'activité : 11 78 818989
(Ce numéro d'activité ne vaut pas agrément par l'Etat)



NOTRE CHARTE QUALITÉ

Spécialisé dans le domaine de la psychiatrie adulte et de la psychiatrie enfance et adolescence, l'organisme de formation du Centre Hospitalier Théophile Roussel (CHTR) dispense de la formation pour les établissements publics et privés de santé et les professionnels libéraux de santé.

Ces formations sont destinées à développer les compétences des professionnels de santé, à accompagner les transformations actuelles et à préparer les professionnels aux évolutions des activités dans le domaine de la santé.

Déclaration d'activité

Toute personne réalisant des prestations de formation professionnelle continue doit déposer une déclaration initiale d'activité en préfecture. Chaque année, un bilan pédagogique et financier est adressé à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

L'organisme de formation du CHTR est enregistré sous le
numéro de déclaration (NDA) : 11788189878



Organisme de DPC

Pour répondre à l'obligation de DPC de certains professionnels de santé, l'organisme de formation du CH THEOPHILE ROUSSEL est capable de concevoir et faire valider ses propres actions de DPC. Les actions, en lien avec les orientations nationales de DPC, déposée sur la plateforme de l'Agence Nationale du DPC (ANDPC) sont contrôlées sur le plan administratif et scientifique, en amont de la publication. Ce processus d'enregistrement garantit la qualité exigée des programmes en lien avec les recommandations et méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'organisme de formation du CHTR est enregistré ODPC sous le n° 2583.

Certification QUALIOPI

Le label QUALIOPI a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

Cette certification est une obligation légale depuis janvier 2022 pour bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Elle est délivrée sur la base d'un référentiel national organisé en 7 critères à l'intérieur desquels sont déclinés 32 indicateurs qualité portant sur l'adaptation des formations aux publics bénéficiaires, les compétences des formateurs, la qualité des projets pédagogiques proposés et leurs évaluations.

L'établissement est engagé dans la démarche QUALIOPI : l'Audit de renouvellement aura lieu le 30/09/2026.

La plateforme DENDREO a été choisie afin d'améliorer la gestion pédagogique, administrative et financière par :

- la centralisation des données de l'OF CHTR,
- l'automatisation des processus administratifs
- l'exploitation de tableau de bord permettant le suivi
- l'amélioration de l'ergonomie de travail pour l'assistante de formation et le responsable de formation
- la Sécurisation de la conformité QUALIOPI

Un projet de déploiement par étape a débuté en janvier 2026 avec pour objectif une finalisation en 2027.

L'organisme du CH THÉOPHILE ROUSSEL s'engage à :

● Une réponse adaptée à votre demande

- À proposer des projets de formation adaptés aux besoins des stagiaires, personnalisés en tenant compte de la demande, du contexte et des spécificités de votre établissement.
- Être à votre écoute, vous conseiller sur l'ingénierie du projet de formation à mettre en œuvre dans votre établissement.
- Assurer un suivi et un accompagnement personnalisé de chacun des stagiaires.

● Des actions de formations intégrant la pratique réflexive

- Définir des objectifs pédagogiques favorisant l'opérationnalité dans les pratiques professionnelles.
- Proposer des méthodes pédagogiques variées mobilisées favorisant et entretenant une interactivité au sein des groupes de stagiaires tout en valorisant l'expérience professionnelle.
- Transmettre des informations et documents pédagogiques actualisés à chaque stagiaire.
- Assurer la confidentialité des informations recueillies au cours de nos actions
- Respecter les valeurs des professionnels et des établissements dans lesquels nous intervenons.
- Veiller au confort matériel et psychologique des stagiaires.

- **Une organisation performante**

- Assurer le suivi des formateurs et des projets de formation par la responsable formation continue experte dans l'ingénierie de formation
- Assurer un suivi rigoureux des démarches administratives et logistiques, de l'accueil des stagiaires et du suivi des réclamations par l'assistante de formation.
- Recruter des formateurs experts dans le domaine traité et détenant des compétences en pédagogie.
- Améliorer en continu nos projets de formation et nos documents pédagogiques.
- Evaluer la satisfaction des stagiaires sur proposition systématique en fin de formation.
- Communiquer les comptes rendus des évaluations de la satisfaction des stagiaires aux clients ainsi que les certificats de réalisation.
- Effectuer avec les bilans de formation et leurs suivis avec les clients.

CHARTRE DES VALEURS DE NOTRE ORGANISME

Cette charte définit les principes fondamentaux qui guident nos actions quotidiennes, nos méthodes pédagogiques et nos relations avec nos apprenants, formateurs et partenaires.

1. Excellence pédagogique et professionnelle

Expertise : nous recrutons des formateurs professionnels reconnus et experts dans leur domaine.

Qualité : nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue pour garantir des formations conformes au référentiel QUALIOP1.

Rigueur : nos contenus de formation sont régulièrement actualisés, structurés et évalués.

2. Respect et bienveillance

Écoute active : chaque stagiaire bénéficie d'une attention particulière pour la prise en compte de ses besoins.

Climat de confiance et droit à l'erreur : nous veillons à garantir un environnement sécurisant où l'erreur est perçue comme une étape constructive.

Accompagnement : nous assurons un suivi individualisé des stagiaires favorisant le suivi de la formation.

Respect, neutralité, laïcité : nous valorisons la richesse des parcours, des expériences et des opinions de chaque participant. Les temps de formation sont des lieux où la parole de chacun est respectée, la discrimination, les agissements sexistes, le jugement ou la violence sont proscrits.

8

3. Équité, accessibilité et inclusion

Accessibilité : nous adaptons nos locaux pour accueillir tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Égalité des chances : nous luttons contre toute forme de discrimination, la mixité est favorisée au sein de nos formations.

4. Coopération et intelligence collective

Co-construction : nous favorisons la co-construction au travers les apprentissages et dans le parcours de développement des compétences.

Analyse de pratiques professionnelles, réflexivité : aide et soutien des professionnels dans l'analyse des situations de travail vécues pour améliorer leurs pratiques.

5. Éthique, Transparence et Responsabilité

Intégrité : nous communiquons des informations claires et vérifiables sur nos programmes, nos tarifs et nos indicateurs de résultats.

Confidentialité : nous protégeons rigoureusement les données personnelles et le secret professionnel lors de nos échanges.

Référent Laïcité	Référent handicap	Référente égalité femmes hommes Référente harcèlement, agissements sexistes, discrimination et actes de violence
M. W. TREMOLIERES 01 30 86 38 92 Ligne interne 1.35.00 drh.secretariat@th-roussel.fr	Mme C. LEPAGE 01 30 86 44 51 Ligne interne 1.35.36 c.lepage@th-roussel.fr	Mme S. LE MOROUX 01 30 86 55 95 Ligne interne : 1.35.05 s.lemoroux@th-roussel.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NOTRE EQUIPE ET NOS INTERVENANTS

L'organisme de formation du CH THEOPHILE ROUSSEL est rattaché au service de formation continue de l'établissement au sein de la Direction des Ressources Humaines.

L'équipe est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et demandes d'informations complémentaires :

Bénédicte CAHEN

Cadre supérieur de santé
Responsable formation continue

Tél : 01 30 86 38 20

b.cahen@th-rousseau.fr

Céline LEPAGE

Assistante de formation

Tél : 01 30 86 44 51

c.lepage@th-rousseau.fr

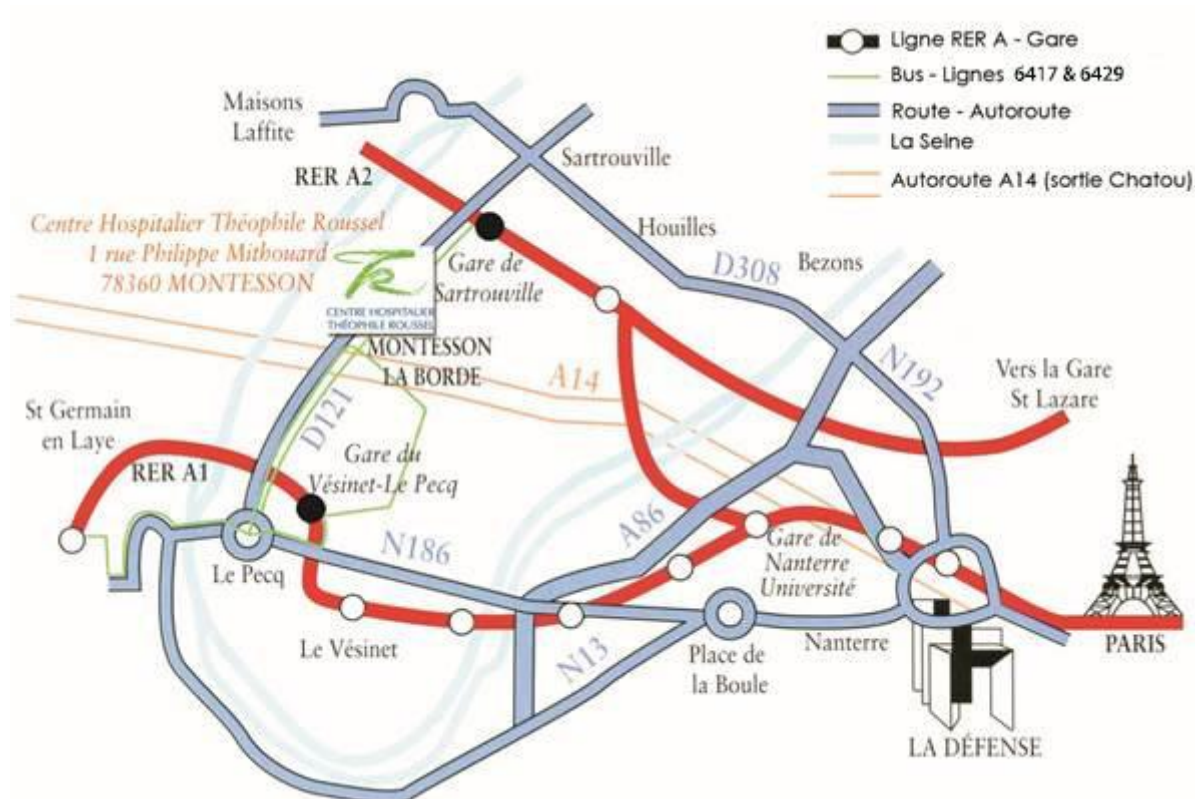
Notre offre de formation repose sur le dynamisme d'une équipe de 17 formateurs occasionnels extérieurs à l'établissement ou internes au CH THEOPHILE ROUSSEL.

Les formateurs sont des personnes ressources expertes dans leur domaine.

Ils contribuent à diffuser les bonnes pratiques professionnelles et à améliorer la qualité des prises en charge des usagers.

ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

POUR VOUS RENDRE AU CH THEOPHILE ROUSSEL



11

TRANSPORT DU RER VERS LE CHTR

Depuis Gare RER A Sartrouville ou Vésinet Le Pecq

↳ **LIGNES DE BUS 6417 ET 6429**

Le stationnement des véhicules est gratuit dans l'enceinte de l'établissement

HORAIRES DE FORMATION / ORGANISATION DES REPAS ET PAUSES

Les formations débutent à 9h et se terminent à 17h. Vous disposez d'une heure pour déjeuner.

Vous pouvez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel du CH THEOPHILE ROUSSEL.

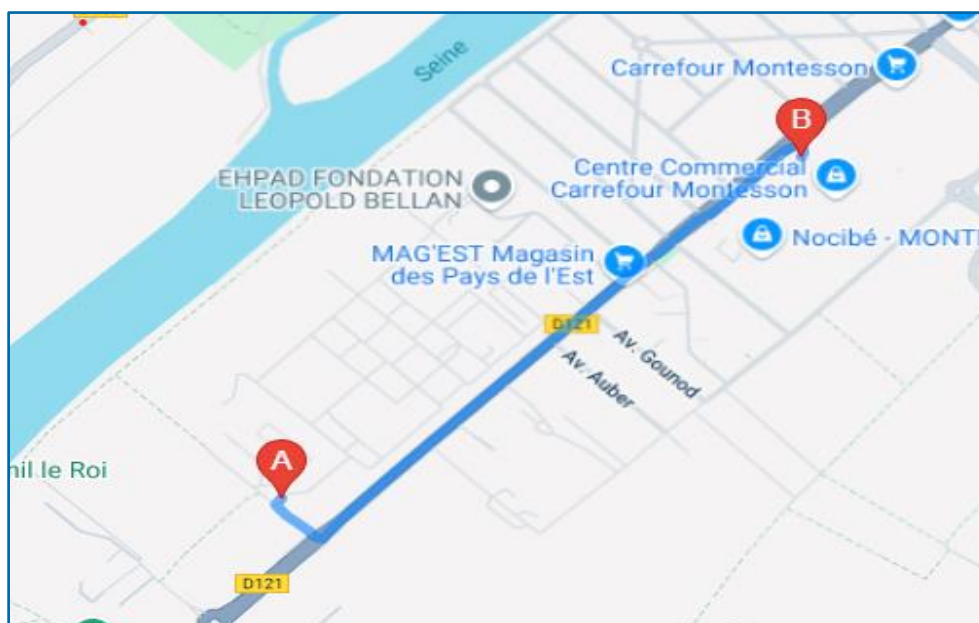
Le règlement de votre repas s'effectue directement à la caisse du restaurant du personnel soit par chèque ou carte bancaire. Un reçu vous sera délivré.

A

A proximité du CH THEOPHILE ROUSSEL : des services de restauration rapide, snack, traiteurs « sur place ou à emporter » sont situés dans un centre commercial.

B

(Environ 800 mètres de l'établissement soit environ 15 minutes de marche ou 3 minutes en voiture, arrêt bus face au CHTR, une piste cyclable mène également au centre commercial).



Le pique-nique est autorisé dans le parc. Certaines tables fixes sont à votre disposition. Chaque salle est équipée d'un réfrigérateur pour conserver votre repas au frais (sauf en salle informatique).

Des pauses en cours de matinée et de l'après-midi sont organisées en accord avec le formateur et les stagiaires. Cette organisation est contrainte par le déroulé de l'action de formation dans le respect d'une animation pédagogique de qualité favorisant l'apprentissage.

Durant chaque pause, les stagiaires disposent d'un espace au sein de chaque salle de formation pour prendre une collation (boisson chaude ou froide à disposition).

Par respect pour l'environnement, et dans le cadre du développement durable, des poubelles de tri ainsi que des cendriers de recyclage sont installés dans les salles et dans le parc.

SALLES DE FORMATIONS

Salle Pierre Raynaud – Pavillon de l’Horloge



Salle Michelet – Pavillon Michelet



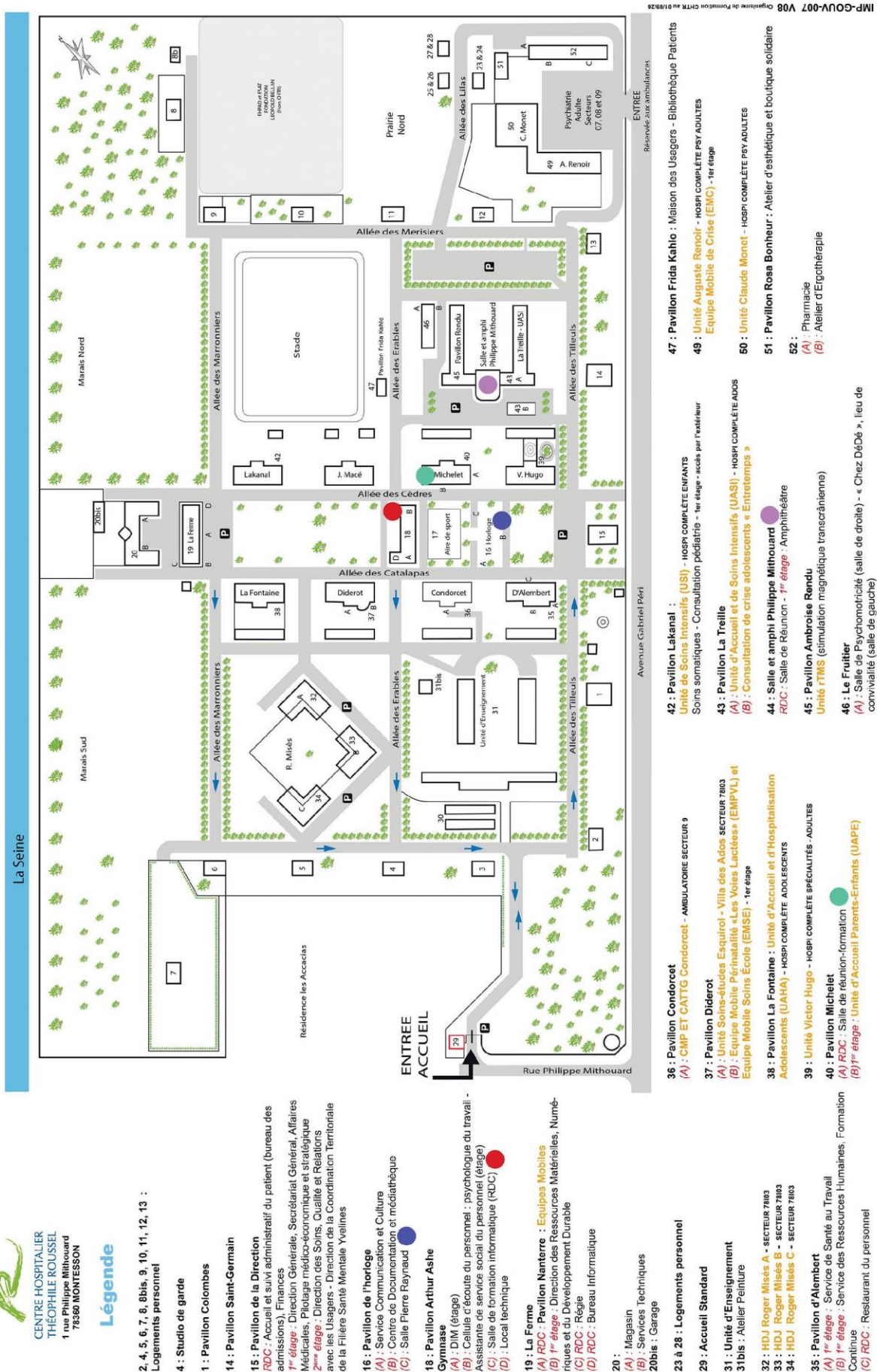
Salle Mithouard – Pavillon Mithouard



Salle Informatique – Pavillon Arthur Ashe



PLAN CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL



NOS LOCAUX

Les salles utilisées pour les formations sont situées sur le site principal du CH THEOPHILE ROUSSEL à MONTESSON dans les Yvelines.

En fonction des besoins et du type de formation animée, certaines formations peuvent se dérouler au sein des unités de soins. L'organisation pavillonnaire des bâtiments du site principal et les structures extrahospitalières réparties sur les secteurs des Yvelines (78) et des Hauts-de-Seine (92) disposent d'espace permettant d'accueillir un groupe de stagiaires.

Nous disposons de 3 salles polyvalentes, d'un amphithéâtre et d'une salle informatique. Ces locaux répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public).

Nos salles polyvalentes sont équipées d'un accès internet, d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard.

Des ordinateurs portables, ainsi que des vidéoprojecteurs portables peuvent être mis à disposition des formateurs. De plus, le service informatique du CH THEOPHILE ROUSSEL met à disposition un parc d'ordinateurs portables pouvant être installés dans les salles de formation en fonction des besoins. Pour l'utilisation de l'Amphithéâtre, des régisseurs sont mis à disposition de l'organisme de formation.

Salles	MICHELET	Philippe MITHOUARD	Pierre RAYNAUD	AMPHITHEATRE	Informatique
Capacité d'accueil Stagiaires	15	15	15	200	8
Accès PMR	Oui (Rampe mobile)	Oui	Oui	Oui (Ascenseur)	Oui (Accès Cellule d'écoute du personnel)
Equipements Spécifiques			Visioconférence	Régie	8 PC

POLITIQUE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette politique vise à mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires en vigueur posée par la « loi handicap » du 11 février 2005 et à garantir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'accès à la formation.

Nos engagements et nos valeurs

Notre organisme de formation s'engage à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap au sein de nos formations.

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap afin de permettre à chacun de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles. Chaque personne en situation de handicap est traitée avec le plus grand respect, en tenant compte de ses capacités et besoins individuels.

Accessibilité

Les lieux et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap en conformité avec les normes en vigueur. Les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus pour accompagner leurs maîtres.

Adaptation des formations

Nous adaptons nos formations en fonction des besoins spécifiques des participants en situation de handicap en concertation avec eux et en respectant leur dignité.

Nous mettons en place des dispositifs d'accompagnement personnalisé pour assurer la réussite de chaque participant en offrant des solutions adaptées à leurs besoins.

Un questionnaire sur les besoins spécifiques est communiqué aux apprenants en situation de handicap afin d'évaluer leurs besoins et d'apporter des solutions adaptées.

Un référent handicap, formé et certifié, a pour mission au sein de l'organisme de formation de :

- Mettre en œuvre la politique d'accessibilité,
- Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap par des mesures d'adaptation individualisées
- Coordonner les actions avec les acteurs internes et externes

Recrutement et formation des intervenants

Nous promovons une culture de la bienveillance et de l'inclusion au sein de notre organisme de formation et avec nos intervenants. Nos intervenants sont sensibilisés aux questions du handicap pour mieux comprendre les différents types de handicaps et être en mesure d'apporter des réponses adaptées.



ÉGALITÉ
des chances



ACCESSIBILITÉ
pour tous



RESPECT
et bienveillance



COOPÉRATION
et partenariat



ENGAGEMENT
au quotidien

Respect de la confidentialité

Les informations concernant les le handicap des participants sont strictement confidentielles et en sont partagées qu'avec les personnes directement concernées par la mise en place des aménagements.

Suivi et évaluation

Notre organisme s'engage à suivre et à évaluer l'efficacité de sa politique d'accueil des personnes en situation de handicap.

Nous mettons en place des moyens d'évaluation continue en recueillant les retours des participants en situation de handicap ayant suivi une formation et en ajustant nos pratiques en conséquence.

Contacts et partenariat

Pour toute information relative à la politique d'accessibilité de l'organisme de formation, à l'expression d'un besoin spécifique, les personnes en situation de handicap peuvent contacter le référent handicap :

Référent handicap de l'organisme de formation	Référent handicap Direction des Ressources Humaines	Service Santé au travail Médecin du Travail
Mme Céline LEPAGE 01 30 86 44 51 Ligne interne 1.35.36 c.lepage@th-rousseau.fr	Mme Florence SAUBION 01 30 86 38 65 Ligne interne : 1.35.05 f.saubion@th-rousseau.fr	Dr Sylvie GOGÉON 01 30 86 38 24 Ligne interne : 1.35.45 s.gogeon@th-rousseau.fr



ÉGALITÉ
des chances



ACCESSIBILITÉ
pour tous



RESPECT
et bienveillance



COOPÉRATION
et partenariat



ENGAGEMENT
au quotidien

Liste des partenaires

Partenaires en interne :		Coordonnées
Référent handicap	Service RH	Mme SAUBION Florence : f.saubion@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 65
Service RH	Directeur des ressources humaines	M. TREMOLIERES Wladimir : w.tremolieres@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 92
Médecin du travail	Service de Santé au Travail	Dr GOGÉON Sylvie : s.gogeon@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 24
Psychologue du travail	Cellule d'écoute du personnel	Mme BON Frédérique : f.bon@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 55 93
Assistants sociale		Mme SIPILE Laïla : laila.sipile@servicesocial.pro Tél : 07 67 98 56 01
Partenaires externes :		Coordonnées
FIPHP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	Directeur territorial au handicap Ile de France - M. LASADE Franck www.fiphfp.fr
CAP EMPLOI 78	Chargée de mission maintien dans l'emploi	Mme BILLARD Mathilde : m.billard@capemploi78.fr Tél : 06 58 38 80 66 www.capemploi-78.com
CAP EMPLOI 75 et 92	Chargé de mission employeurs publics	M. BAG Arun : a.bag@capemploi75.org Tél : 01 44 52 40 61 www.capemploi75.org
MDHP 78	Maison départementale des personnes handicapées	autonomie78@yvelines.fr Tél : 08 01 80 11 00
AGEFIPH (secteur privé)		
ANFH Ile de France		iledefrance@anhf.fr Tél : 01 53 82 87 88

A travers cette politique, nous visons à créer un environnement inclusif, respectueux et adapté, permettant à chaque participant, quel que soit son handicap, de bénéficier pleinement de nos services de formation.



ÉGALITÉ
des chances



ACCESSIBILITÉ
pour tous



RESPECT
et bienveillance



COOPÉRATION
et partenariat



ENGAGEMENT
au quotidien

NOTRE OFFRE DE FORMATION

ETHNOPSYCHIATRIE ET SOIN INTERCULTUREL – Module 1

Public concerné :

Professionnels travaillant en pédopsychiatrie et psychiatrie adulte au contact des usagers.

Prérequis : Aucun

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 5 jours (3j + 2j) soit 35h

Horaires : 9h à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates :

G1 : Du 16 au 18/02/2026 et du 30 au 31/03/2026

G2 : Du 21 au 23/09/2026 et du 03 au 04/11/2026

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 12 participants maximum

Inscriptions :

G1 : 2/01/2026

G2 : 1/08/26

Formation à destination des salariés du CHTR non payante

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante Formation continue et référent handicap
c.lepage@th-rousseau.fr – 01 30 86 44 51
En copie Mme Bénédicte CAHEN, Responsable formation continue
b.cahen@th-rousseau.fr – 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

2 sessions, 23 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 97 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE
c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Permettre à chacun de mieux comprendre et de mieux soigner dans le cadre d'une situation transculturelle et interculturelle en développant une écoute « éclairée », en sensibilisant aux liens entre culture, migration et psychopathologie.

PROGRAMME :

INTRODUCTION A LA FORMATION

J 1 -MIGRATION ET EXIL

Les repères chronologiques et géographiques :

Monde arabo-musulman

Afrique sub-saharienne

Europe centrale

Sous-continent indien

Sud-est asiatique

Chine

Les parcours migratoires :

Les causes

Le déroulement

Le statut à l'arrivée

LA CULTURE

Processus d'acculturation

Types et contextes de résiliences

CONSEQUENCES PSYCHIQUES ET SOCIALES DE LA MIGRATION ET DE L'EXIL

J2- EFFETS DE L'INTERCULTURALITE DANS LA RELATION D*AIDE OU DE SOIN

Les bases de la communication interculturelle

Dépasser les incompréhensions, malentendus, conflits, stéréotypes

Comment éviter les pièges d'une vision « culturaliste » ou du déni de la différence culturelle

L'ANTHROPOLOGIE MEDICALE CLINIQUE

J3 - LA PARENTALITE EN SITUATION MIGRATOIRE

Introduction sur le développement de la parentalité

La parentalité en situation migratoire

Le champ de la parentalité

Faire et élever des enfants en migration

L'ADOLESCENCE

Entre culture d'ici et culture d'origine des familles

Le métissage culturel

Les problématiques identitaires

LA VIEILLESSE ET LA FIN DE VIE

Monde arabo-musulman, Afrique sub-saharienne, Europe centrale, sous- continent indien, Asie du sud-est et Chine

J4 - LES CROYANCES ET LES PRATIQUES RELIGIEUSES

Les religions traditionnelles et les syncrétismes

Les monothéismes

LES THERAPEUTIQUES TRADITIONNELLES

Médecine traditionnelle : Africaine, Chinoise, Indienne (Ayurveda)

Les soins par l'invisible.

LES SYMPTOMES ANCRES DANS LA CULTURE

Les représentations et les croyances relatives à la maladie :

Les théories étiologiques d'ordre culturel

L'influence du monde invisible

J5 -TRAVAIL A PARTIR DE SITUATIONS CLINIQUES.

Travail en petits groupes de discussion et d'élaboration

TRAVAIL A PARTIR DE SITUATIONS CLINIQUES APPORTEES PAR LES PARTICIPANTS.

Travail en petits groupes de discussion et d'élaboration

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Les journées sont proposées de façon non consécutive avec un intervalle de mise en application sur le terrain visant à favoriser l'implication des participants et un retour sur expérience (formation-action)
Développement théorique et didactique (méthode expositive et active) permettant aux participants d'acquérir ou de renforcer des connaissances et leur savoir-faire (maïeutique).

Analyse des pratiques professionnelles (expérientielle).
Etudes de cas apportés par les participants : échanges, discussions et élaboration autour de ces situations permettant la découverte d'autres pratiques et des transferts d'expériences.

Intervenante : Charline FERRAND
Psychologue clinicienne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Diagnostic (Quiz/QCM et auto positionnement)
Formative (Exercices et quiz)
Sommativ (Quiz/QCM et auto positionnement)
Questionnaire pré et post formation
Tour de table et Questionnaire de satisfaction

MAJ 21/07/26

ETHNOPSYCHIATRIE – Module 2

PERINATALITE ET PETITE ENFANCE EN SITUATION TRANSCULTURELLE

Naître et devenir autour du monde

Public visé :

Professionnels travaillant en pédopsychiatrie et périnatalité au contact des usagers.

Prérequis : Ce module est réservé aux agents ayant participé à la Formation Ethnopsychiatrie et Soins interculturels Module 1 de 5 jours.

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 14h soit 2 jours

Horaires : 9h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates : 29 et 30 juin 2026

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 12 participants maximum

Inscriptions : 1/05/26

Formation à destination des salariés du CHTR non payante

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante

Formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr – 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr – 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

1 sessions, 8 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 98.5 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

L'objectif du Module 2 est d'approfondir les connaissances transculturelles autour de cette période de la vie qui est déterminante dans la construction de l'individu et pour laquelle un travail de prévention averti des enjeux culturels est indispensable.

Il s'agit aussi, dans la suite du Module 1, de lever les incompréhensions, voire des malentendus, résultants de la rencontre de modèles différents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Accueillir les patients et leur famille ayant une écoute sensibilisée aux différentes représentations culturelles du champ périnatale et de la petite enfance et ce qui va permettre de soutenir l'accès à la parentalité.
- Accompagner les parents en tenant compte de leurs représentations dans le champ de la maternité et de la petite enfance.
- Comprendre en quoi la façon de penser l'enfant et les soins à lui donner fait sens, pour faciliter la confrontation des modèles et l'alliance thérapeutique.
- Construire un cadre commun et établir une relation de qualité en tenant compte des représentations culturelles de chacun (professionnels et patients)

PROGRAMME :

J1 : LA PERINATALITE

- Reprise et élargissement des notions vues lors de la 1ère session
- Analyse de documents vidéo
- Alternance de proposition théoriques et de cas cliniques apportés par les participants.
 - La conception
 - La grossesse
 - La naissance

J2 : LA PETITE ENFANCE

- La 1ère année
 - Allaitement
 - Le sommeil et l'endormissement
 - Le conflit de maternage
- De 1 an à 3 ans
 - La nomination
 - L'éducation sphinctérienne
 - Rites et rituels

MÉTHODES MOBILISÉES :

Expositive : Apports théoriques avec support PowerPoint
Observation réflexive à partir d'extraits vidéo

Un travail théorico-clinique est proposé tout au long des deux jours de formation. A cette fin nous demandons aux participants de préparer et d'apporter les rencontres cliniques à partir desquelles ils souhaiteraient travailler.

Intervenante : Charline FERRAND
Psychologue clinicienne

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Diagnostic (Quiz/QCM et auto positionnement)
Formative (Exercices et quiz)
Sommatrice (Quiz/QCM et auto positionnement)
Questionnaire pré et post-formation
Tour de table et questionnaire de satisfaction

MAJ 21/07/26

ETHNOPSYCHIATRIE – Module 3

PSYCHIATRIE ADULTE EN SITUATION TRANSCULTURELLE

Public concerné :

Professionnels travaillant en pédopsychiatrie et psychiatrie adulte au contact des usagers.

Prérequis : Ce module est réservé aux agents ayant participé à la Formation Ethnopsychiatrie et Soins Interculturels Module 1 de 5 jours.

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 14h soit 2 jours

Horaires : 9h à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates : 12 et 13/10/2026

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 12 participants maximum

Inscriptions : 1/09/2026

Formation à destination des salariés du CHTR non payante

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr - 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr - 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

1 session, 6 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 100 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

L'objectif du Module 3 est d'approfondir les connaissances transculturelles.

Il s'agit aussi, dans la suite du Module 1, de lever les incompréhensions, voire des malentendus, résultants de la rencontre de modèles différents, en prenant en compte les facteurs culturels dans la prise en charge en psychiatrie en adaptant la prise en charge et/ou l'accompagnement du patient.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accueillir les patients, et parfois leur famille, en ayant une écoute sensibilisée aux différentes représentations culturelles de la maladie psychique.
- Appréhender les troubles psychopathologiques dans une approche interculturelle et accompagner les patients en tenant compte de leurs représentations.
- Comprendre en quoi la façon de penser du patient et les soins à donner fait sens, pour faciliter la confrontation des modèles et l'alliance thérapeutique.
- Construire un cadre commun et établir une relation de qualité en tenant compte des représentations culturelles de chacun (professionnels et patients).

Observation réflexive à partir d'extraits vidéo

- Un travail théorico-clinique est proposé tout au long des deux jours de formation. A cette fin nous demandons aux participants de préparer et d'apporter les rencontres cliniques à partir desquelles ils souhaiteraient travailler.

PROGRAMME :

J1 : Reprise et élargissement des notions vues lors de la 1ère session

Concepts théoriques

Les représentations de la maladie psychique

Différents postulats :

- Universalisme

- La variable culturelle

Approche ethnopsychiatrie

Les maladies mentales

Désordres psychiatriques et prise en charge

- La dépression

J2 : Variations culturelles ou références culturelles

Invariants psychiatriques ou références professionnelles

- La psychose

- Les toxicomanies

- Les démences

Approche anthropologique

Le patient exilé

MÉTHODES MOBILISÉES :

Modalités pédagogiques et outils :

Expositive : Apports théoriques avec support
Powerpoint

Observation réflexive à partir d'extraits vidéo

Un travail théorico-clinique est proposé tout au long des deux jours de formation. A cette fin nous demandons aux participants de préparer et d'apporter les rencontres cliniques à partir desquelles ils souhaiteraient travailler.

Intervenant : Charline FERRAND
Psychologue clinicienne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Diagnostic (Quiz/QCM et auto positionnement)

Formative (Exercices et quiz)

Sommative (Quiz/QCM et auto positionnement)

Questionnaire pré et post-formation

Tour de table et questionnaire de satisfaction

MAJ 21/07/26

LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE ET SES OUTILS

Public visé :

Professionnels de la santé, du médico-social et/ou du sanitaire (expérimentés ou non)

Prérequis : Aucun

Préconisation : Il est recommandé de participer à cette formation en binôme d'une même structure (Etablissement, unité de soins...)

Lieu :

G1 et G2 : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

G3 : Salle FOUGEYROLLAS (Bat CEPHEE)

CH Intercommunal Meulan les Mureaux

1 Rue du fort- 78250 MEULAN EN YVELINES

Modalités et délais d'accès :

Durée : 14h soit 2 jours.

Horaires : 9h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates :

G1 : 23 et 24/06/2026

G2 : 28 et 29/09/2026

G3 : 14 et 15/10/26

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 10 participants maximum

Inscriptions :

G1 : 1/05/2026

G2 : 1/08/2026

G3 : 1/10/26

Tarif de la formation : 600€ / participant

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr - 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr - 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

2 sessions, 24 agents formés

Taux moyen de la satisfaction des stagiaires : 97 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE : c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre les enjeux du rétablissement et du parcours de soin de réhabilitation psychosociale
- Connaître les outils thérapeutiques spécifiques de la réhabilitation et leur emploi

PROGRAMME :

➤ Les étapes de la Réhabilitation psychosociale

Définitions

Notion de rétablissement

Indications et population

Rappels sur les pathologies

➤ Les échelles et les bilans

Echelle cliniques

Echelles neuropsychologiques

Echelles fonctionnelles notamment ELADEB et AERES

➤ Les axes du soin

La remédiation cognitive

Définition et concept

Objectifs thérapeutiques

Apports théoriques sur la cognition sociale

➤ Les entraînements aux habiletés sociales et de l'éducation thérapeutique

Définition et concept

Objectifs thérapeutiques

➤ Les outils de remédiation cognitive

Neurocognition : IPT, CRT, RECOS, NEAR

Cognition sociale : Tomremed, SCIT, RC2S

Métacognition : MCT

➤ Les outils d'entraînement aux habiletés sociales

PRACS, DIXILUDO, jeux compétences, Mickael'games

➤ Les outils d'éducation thérapeutique

TIPP, ARSIMED, EPT Psychose

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Power point, vidéo projecteur, paperboard, outils thérapeutiques

Intervenante : Isabelle VALEMBERG, Ergothérapeute, formatrice ELADEB/AERES

Modalités pédagogiques : Apports, échanges, mise en situation, manipulation des outils.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaires d'auto positionnement pré/post de formation, questionnaire de satisfaction.

MAJ 16/06/26

ELADEB ET AERES

Public visé :

Professionnels de la santé, du médico-social et/ou du sanitaire (expérimentés ou non)

Prérequis : Aucun

Préconisation : Il est recommandé de participer à cette formation en binôme d'une même structure (Etablissement, unité de soins...) avec le kit des cartes ELADEB et AERES (si possible de l'obtenir en amont de la formation)

Lieu :

G1 et G2 : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

G3 : Salle FOUGEYROLLAS (Bat CEPHEE)

CH Intercommunal Meulan les Mureaux

1 Rue du fort- 78250 MEULAN EN YVELINES

Modalités et délais d'accès :

Durée : 7h soit 1 jour

Horaires : 09h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates :

G1 : 04/05/2026

G2 : 02/10/2026

G3 : 16/10/2026

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 12 personnes maximum

Inscriptions :

G1 : 01/04/2026

G2 : 01/09/2026

G3 : 01/09/2026

Tarif de la formation : 250 € / participant

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr - 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr - 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

4 sessions, 41 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 97.9 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Etre capable en fin de formation de :

- Comprendre les enjeux du rétablissement et du parcours de soin
- Connaître les outils ELADEB et AERES et leur emploi

PROGRAMME :

➤ Les étapes de la réhabilitation psychosociale

Notion de rétablissement

Population, indications

➤ Les axes du soin

Remédiation cognitive

Entraînement aux habiletés sociales

Education thérapeutique

➤ L'outil ELADEB

➤ Mise en pratique de l'outil ELADEB

➤ L'outil AERES



MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Power point, vidéo projecteur, paperboard, kit de cartes des outils d'évaluation

Intervenante : Isabelle VALEMBERG, Ergothérapeute, formatrice ELADEB/AERES

Modalités pédagogiques : Brainstorming, Mise en situation, Jeux de rôles, manipulation des outils

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaires d'auto positionnement pré/post formation, questionnaire de satisfaction

MAJ 16/06/26

APPROFONDISSEMENT EN PSYCHOPATHOLOGIE DU BÉBÉ À L'ADULTE

Public visé :

Les professionnels travaillant en psychiatrie des filières soignante, rééducative et socio-éducative (Aide-soignant ayant une expérience en psychiatrie)

Prérequis : Exercer auprès des patients en psychiatrie

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 42 h soit 6 jours non consécutifs

Horaires : 9h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates : 14/04/26, 16/06/26, 15/09/26, 6/10/26, 3 et 24/11/26.

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 12 participants maximum

Inscriptions : 1/03/26

Tarif de la formation : 1200 € / participant

Contact : Mme Céline LEPAPE, Assistante Formation continue et référent handicap
c.lepage@th-rousseau.fr – 01 30 86 44 51
En copie Mme Bénédicte CAHEN, Responsable formation continue
b.cahen@th-rousseau.fr – 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

1 sessions, 12 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 96.9 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAPE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Consolider les savoirs en psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte
- Repérer les signes cliniques
- Savoir agir face aux difficultés rencontrées
- Développer une posture réflexive au niveau pluridisciplinaire

PROGRAMME :

1- Psychopathologie du bébé

Naissance de la pensée et des enveloppes corporelles chez le bébé

Construction de l'alliance parentale dès la grossesse

2- De la psychopathologie du bébé à l'enfant

Différences entre autisme et psychoses

Le sens de l'acte chez l'enfant

Etudes réflexives de cas cliniques

3- De la psychopathologie de l'enfant à l'adolescent

L'avènement de la puberté et son rôle dans la prise en charge de l'enfant

4- Psychopathologie de l'adolescent

Psychopathologie des conduites centrées sur le corps chez l'adolescent (anorexie, boulimie, scarification, tentative de suicide...)

5- Psychopathologie de l'adulte

Les grands cadres psychopathologiques

Les thérapeutiques propres à la psychiatrie adulte

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Apports théoriques et conceptuels

Echanges sur les représentations

Analyse de situations

Etudes de cas concrets

Intervenant : Marie Hélène GIROLET
Psychologue

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaires pré/post de formation et questionnaire de satisfaction

MAI 20/07/26

APPROFONDISSEMENT EN PSYCHOPATHOLOGIE ADULTE

Public visé :

Infirmier, éducateurs spécialisés, psychomotriciens, aide-soignant ayant une expérience en psychiatrie

Prérequis : Exercer en psychiatrie

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 35 h soit 5 jours non consécutifs

Horaires : 9h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates :

G1 : 7/04/26, 5 et 26/05/26, 5 et 19/06/26

G2 : 22/09/26, 2 et 15/10/26, 5 et 17/11/26.

Formation en présentiel

Groupe de 8 à 16 participants maximum

Inscriptions :

G1 : 1/03/26

G2 : 1/08/26

Tarif de la formation : 1000 € / participant

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante

Formation continue et référent handicap

c.lepage@th-roussel.fr – 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-roussel.fr – 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

2 sessions, 17 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 85.52 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-roussel.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

1. **Consolider les savoirs en psychopathologie de l'adulte**

Etre capable de décrire avec exactitude les critères diagnostiques d'au moins cinq troubles psychopathologiques majeurs de l'adulte (ex: trouble dépressif majeur, trouble bipolaire, schizophrénie, trouble anxieux généralisé, trouble de la personnalité limite), en incluant leurs manifestations cliniques, leur étiologie et leur évolution typique.

Lors de l'analyse de vignettes cliniques : identifier correctement et justifier les diagnostics différentiels pertinents pour au moins trois cas complexes en psychopathologie de l'adulte, démontrant une compréhension nuancée des chevauchements et des distinctions entre les troubles.

2. **Permettre l'échange et l'analyse de la pratique des novices au niveau pluridisciplinaire et transversal**

À chaque session d'échange, les novices présenteront au moins un cas clinique ou une situation professionnelle pour analyse, en formulant des questions précises et en s'ouvrant aux retours des pairs et des superviseurs de différentes disciplines.

Lors des discussions, les novices démontreront une capacité à intégrer les perspectives des autres disciplines (par exemple, médicales, sociales, psychologiques, éducatives) dans leur compréhension des situations, en citant au moins une contribution d'un professionnel d'une autre spécialité qui a modifié leur approche.

À la fin du programme, les novices participeront activement aux échanges en proposant des solutions ou des pistes de réflexion (au moins une par session) qui tiennent compte de la transversalité des approches et des compétences.

3. **Améliorer la posture professionnelle**

Lors des interactions avec les patients et les équipes, le participant démontrera une posture d'écoute active et d'empathie en reformulant les propos des interlocuteurs et en manifestant une compréhension de leurs émotions dans au moins 70% des situations observées.

Le participant sera capable de prendre du recul critique sur sa propre pratique en identifiant au moins deux situations où une amélioration de sa posture aurait été bénéfique, et en proposant des actions concrètes pour y remédier lors de débriefings ou de supervisions.

Le participant fera preuve de proactivité dans la recherche de supervision ou de conseil lorsqu'il est confronté à des situations qui dépassent ses compétences ou le mettent en difficulté, en sollicitant un avis professionnel au moins une fois par mois.

PROGRAMME :

Histoire de la psychiatrie
Situation de la psychiatrie en France
Clinique d'un état psychotique
Clinique d'un état schizophrénique
Les états limites
Les pathologies dépressives et bipolaires
La relation de soin et les différents modèles possibles

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Apports théoriques et études de situations cliniques
avec supports PPT et vidéos.

Intervenant : Jean CASSANAS
Docteur en psychologie clinique,
psychothérapeute

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

QCM auto positionnement sur les compétences et
connaissances à l'entrée de la formation.
QCM d'auto évaluation sur l'atteinte des objectifs
de la formation.
Questionnaire de satisfaction.

MAJ 17/06/26

OMEGA

GESTION DES ÉTATS DE CRISE

Public visé : tout professionnel travaillant dans un établissement de santé en contact avec les usagers (directement ou potentiellement) et travaillant en équipe

Prérequis : Aucun

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 28h soit 4 jours

Horaires : 09h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates :

G1 : 2/02/26 au 5/02/26 – G2 : 13/04/26 au 16/04/26

G3 : 8/06/26 au 11/06/26- G4 : 29/06 au 2/07/26

G5 : 28/09 au 1/10/26 – G6 : 23/11/26 au 26/11/26

Formation en présentiel

Groupe de 10 à 14 personnes maximum

Inscriptions :

G1 : 01/01/2026 G2 : 1/03/2026

G3 et G4: 01/05/2026

G5 : 01/08/26 G6 : 1/10/26

Tarif de la formation : 1000 € / participant

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr - 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr - 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

6 sessions, 67 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 98.7 %

Taux de recommandation : 100%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Pacifier les états de crise et d'agitation
- Protéger les professionnels et les usagers dans un contexte de responsabilisation
- Redonner du sens à la prise en charge en préservant l'intégrité physique de l'auteur des violences dans le respect de l'éthique soignante.

PROGRAMME :

- 1) Le processus de gestion de crise
- 2) Des techniques verbales et psychologiques
- 3) Le plan « MATCH »
- 4) Les techniques physiques « PLAN MATCH »
- 5) La réunion Post-événement

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : paperboard

Intervenants : Delphine RAMBOROUGH
Bertrand PETITON
Formateurs accrédités OMEGA France.

(Obligation du binôme de formateurs pour animer les sessions)

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques, d'outils et de méthodes
- Moments d'échanges et de partage autour du vécu professionnel des participants
- Jeux de rôles et des mises en situations professionnelles
- Démonstrations et mise en pratique de gestes physiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaires d'auto évaluation

Auto-évaluation à l'issue de chaque journée de formation.

Questionnaires de satisfaction

MAJ 24/07/26

FORMATION « CODE BLEU »

Comprendre et agir dans la complexité des situations de violence et de contention en pédopsychiatrie : enjeux éthiques et pratiques de sécurisation innovantes

Public visé : Professionnels travaillant en pédopsychiatrie au contact des usagers porteurs de handicap psychique sévère (ex. TND complexe avec comorbidités)

Prérequis : avoir une expérience professionnelle en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Lieu : Centre de formation

CH Théophile Roussel à Montesson

Modalités et délais d'accès :

Durée : 21h soit 3 jours (3 modules distincts)

Horaires : 9h00 à 17h00 avec une heure de pause méridienne

Dates : 10/04/26, 24/08/26 et 21/09/26

Formation en présentiel

Groupe de 12 à 25 participant(e)s maximum

Inscriptions : 3/04/2026

Formation à destination des salariés du CHTR non payante

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante

Formation continue et référent handicap

c.lepage@th-roussel.fr – 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-roussel.fr – 01 30 86 38 20

Nouveauté 2026

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-roussel.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Diffuser les contenus pratiques et théoriques qui répondent aux besoins de protection des situations de violence et de contention en pédopsychiatrie (ex. auprès des personnes avec TND ayant des comportements-défis, permettre aux professionnels de développer les habiletés qui limitent les situations d'escalade comportementale : stratégies de prévention, geste à poser pendant une crise, technique de désamorçage et de réintégration de la personne dans le fonctionnement plus stable au quotidien).
 - Développer le recours plus systématique aux équipements de protection individuelle (EPI) dédiés aux soignants pour favoriser un cadre de soins plus ouvert et respectueux de la liberté d'aller et venir au sein des secteurs fermés de psychiatrie ou dans les établissements du médico-social.
 - Formaliser ensemble avec les participant.es les pratiques de sécurisation alternatives à la contention telles qu'elles existent à l'étranger (ex. à Baltimore ou à Montréal) en les adaptant aux préférences des professionnels et de l'entourage des personnes soignées.
 - Apprendre par la simulation de mise en situation et de cas pratiques, à utiliser les outils de sécurisation qui limitent les risques de blessures corporelles et préservent les capacités de pacification des soignants en contexte d'escalade comportementale.
 - Valoriser la dimension interdisciplinaire et intégrative des prises en charge associées aux stratégies de sécurisation qui favorisent les apprentissages d'autres comportements adaptatifs socialement plus acceptables (ex. mise en place des ateliers « Sport de contact »).
 - Ouvrir une discussion sur les enjeux éthiques associés au recours à la contrainte en pédopsychiatrie, pour confronter les points de vue des professionnels et forger les bases d'une culture de soin favorable au développement d'une politique institutionnelle de moindre recours à l'isolement et à la contention (ex. en instaurant avec les responsables d'équipe un suivi de la fréquence, durée, intensité).
- Entre chaque module, il s'agit aussi de lever les incompréhensions, voire des malentendus, résultants de la rencontre de modèles différents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- **Compétences théoriques :** connaître le cadre déontologique et éthique, comprendre les facteurs de l'escalade comportementale et les stratégies de prévention pour désamorcer la circularité de la violence (processus agression/répression), connaître les différentes dimensions de la « contention » et ses alternatives pour déjouer les comportements-défis en apprenant à repérer leurs signes précurseurs et en

analysant leurs impacts au quotidien.

- **Compétences pratiques** : connaître les différentes pratique de préventions de l'escalade comportementale (ex. recours aux outils de sécurisation alternative aux Interventions physiques) pour penser la violence sans avoir à la contrôler systématiquement afin de maintenir et développer une culture de soin et d'accompagnement en faveur d'un moindre recours aux mesures de privations de liberté tel que le préconise le CGLPL et la HAS (ex. en favorisant la transmission de savoirs spécifiques aux situations complexes dans le champs des TND et des comportements-défis en psychiatrie dans les établissements médico-sociaux)..

PROGRAMME :

J1 : INITIATION AUX ENJEUX ETHIQUES DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET DE CONTENTION EN PEDOPSYCHIATRIE

- Présentation des grands principes de l'éthique du soin en pédopsychiatrie appliqués à un cas clinique
- Mobilisation et diffusion des savoirs sur les pratiques de sécurisation alternatives en pédopsychiatrie

J2 : MISES EN ACTION DES PRATIQUES DE SECURISATION ALTERNATIVES A LA CONTENTION

Implantation et mises en pratique des ballons (prévention ITCA) et du PAO (Sport de contact) pour développer un modèle de prévention active de la contention en pédopsychiatrie

- Mise en pratique des stratégies de désescalade et des techniques de derniers recours à la contention.

J3 : APPROFONDISSEMENTS DES CONNAISSANCES, MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT D'UN MODELE DE PREVENTION ACTIVE POUR PROMOUVOIR UNE ETHIQUE DE L'ENFANCE EN PEDOPSYCHIATRIE

- Retour d'expériences et préparation en de la « matinée pédagogique pluri-professionnelle ». Rappels pratique sur l'usage des ballons, du PAO et des aménagements adaptés au quotidien des enfants et adolescents hospitalisés en pédopsychiatrie.
- Rappels pratique sur la prévention active, la mise en place d'ateliers thérapeutiques pour ouvrir une discussion éthique sur l'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement des patient(e)s et des familles en pédopsychiatrie.

MÉTHODES MOBILISÉES :

Outils : Apports théoriques avec support PowerPoint
Observation réflexive à partir d'extraits vidéo.

Modalités pédagogiques :

Un travail théorique et clinique est proposé tout au long des deux jours de formation. A cette fin nous demandons aux participants de préparer et d'apporter les rencontres cliniques à partir desquelles ils souhaiteraient travailler.

Intervenant: Jean Lefèvre-Utile
Infirmier-chercheur, IPA PSM &
docteur en éthique (PhD)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Tour de table en début et en fin de journée
Questionnaire/Quiz/QCM de « pré-formation »
(diagnostic/auto-positionnement) et « post-formation »

Questionnaire de satisfaction.

MAJ 10/04/26

LES ACTIONS FORMATIVES DE PERFECTIONNEMENT

LES GROUPES D'ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'OFCHTR est à même de répondre en fonction des besoins selon les métiers spécifiques ou groupes de métiers correspondant à une unité de soins, selon l'offre suivante :

Public visé : Équipe soignante

Prérequis : aucun

Lieu : salle CHTR Montesson/ salle de l'unité

Modalités et délais d'accès :

Durée : 1h30 à 3h

Horaires : variables selon les groupes

Dates : planifiées par le cadre d'unité et le formateur selon validation du nombre de séances

Formation en présentiel

Groupe : de 2 à 14 participants maximum

Inscriptions : gérées par le cadre d'unité

Formation à destination des salariés du CHTR non payante

Contact : Mme Céline LEPAGE, Assistante

Formation continue et référent handicap

c.lepage@th-rousseau.fr – 01 30 86 44 51

En copie Mme Bénédicte CAHEN,

Responsable formation continue

b.cahen@th-rousseau.fr – 01 30 86 38 20

Chiffres clés 2025

90 agents formés

Taux moyen satisfaction des stagiaires : 90.9 %

Modification des pratiques professionnelles : 84.6 %

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP :

Si vous avez besoin d'un accompagnement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Mme LEPAGE

c.lepage@th-rousseau.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Favoriser le développement des compétences des professionnels, améliorer l'accompagnement offert aux usagers et d'optimiser l'organisation du travail.
Aborder des situations professionnelles complexes de manière commune et interdisciplinaire

PROGRAMME :

Analyse des pratiques selon approches théoriques et méthodologiques développées par le formateur (approche systémique, psychanalytique...)

METHODES MOBILISEES

Apprentissage basé sur l'expérience, la réflexivité et le partage de connaissances. Echanges et partage autour du vécu professionnel des participants.

MODALITES D'EVALUATION

A l'entrée de la formation : Questionnaire d'attente et d'auto positionnement individuel permettant d'évaluer le niveau initial du participant au regard des compétences visées et d'identifier ses besoins spécifiques. Les résultats permettant au formateur d'adapter, si nécessaire, les contenus et situations professionnelles abordées., questionnaire de satisfaction

Modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs :

Evaluation en fin de formation à partir de l'analyse d'une situation professionnelle complexes et d'un auto-positionnement final. L'évaluation permet de mesurer la capacité du participant à mobiliser les acquis de la formation, à proposer un accompagnement adapté et à construire une réponse interdisciplinaire. Les résultats sont comparés au positionnement réalisé à l'entrée en formation afin d'apprécier la progression et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la satisfaction : Questionnaire de satisfaction

A ce jour les GARPP suivants sont déployés :

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

POUR LES ASSISTANTS SOCIAUX

Intervenante : Marie-Hélène GIROLET

9 séances de 2heures

Dates : 13/01, 10/02, 24/03, 16/04, 2/06, 22/09,
13/10, 17/11, 15/12/2026

Horaires : 9h30 à 11h30.

Salle : salle de réunion Pavillon St germain

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

POUR LES CADRES DE SANTÉ

Intervenante : Patricia TERRIOUX

8 séances de 2h30

Dates : 10/02, 10/03, 7/04, 4/06, 15/09, 13/10, 5/11,
03/12/2026

Horaires : 14h30 à 16h.

Salle : salle de formation réservée selon disponibilité

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

POUR LES PSYCHOMOTRICIENS

Intervenante : Catherine POTEL

9 séances de 2 heures

Dates : 22/01, 19/02, 19/03, 16/04, 18/06, 17/09,
15/10, 12/11, 3/12/2026

Horaires : 12h à 14h

Salle : Salle Michelet

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE MOBILE PÉRINATALITÉ

« Les Voies Lactées »

Intervenante : Jacqueline WENDLAND

8 séances de 3h

Dates : 9/01, 16/02, 23/03, 16/04, 11/06, 8/09, 13/10,
26/11/2026

Horaires : 9h à 12h

Salle : salle de réunion de l'unité

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ ADO NANTERRE

Intervenante : Adriana CAMPOS

10 séances de 2h

Dates : 8/01, 5/02, 12/03, 23/04, 28/05, 18/06, 2/07,
10/09, 8/10, 12/11/2026

Horaires : 10h à 12h

Salle : Salle de réunion de l'unité

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ DU PARC NANTERRE

Intervenante : Pasqual MATTIOLI

19 séances de 1h30

Dates : 4/02, 18/02, 11/03, 1/04, 8/04, 6/05, 3/06,
10/06, 17/06, 9/09, 23/09, 7/10, 21/10, 4/11/26, 18/11,
2/12/2026

Horaires : 13h 30 à 15h

Salle : salle de réunion de l'unité

3 séances restent à planifier.

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ ENFANTS LA CABANE SURESNES

Intervenante : Adriana CAMPOS

10 séances de 2h

Dates : 15/01, 12/02, 26/03, 16/04, 25/06, 9/06/2026

Horaires : 10h à 12h

Salle : Salle de réunion de l'unité

4 séances au second semestre à planifier

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ ST CLOUD

Intervenante : Jean LE GOFF

7 séances de 2h

Dates : 13/01, 17/02, 31/03, 12/05, 8/09, 06/10,
8/12/2026.

Horaires : 14h30 à 16h30

Salle : salle de réunion de l'unité

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ATELIER JEU VIDÉO

Intervenante : Thomas GAON 10 séances de 1h30

Dates : 31/03, 26/05, 9/06, 30/06, 22/09, 06/10, 03/11,
24/11, 15/12/2026

Horaires : 9h30 à 11h

Salle : Salle de réunion de l'unité

1 séance au second semestre à planifier

GRUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ MISES B

Intervenante : Mauricio RUGELES

15 séances de 1h30

Dates : 06/02, 20/02, 13/03, 27/03, 10/04, 22/05, 5/06,
19/06, 3/07, 17/07, 25/09, 16/10, 13/11, 27/11,
11/12/2026

Horaires : 16h à 17h30

Salle : Salle de réunion de l'unité

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE HDJ MISES C**

Intervenant : Jean CASSANAS

8 séances de 2h

Dates : 22/01, 19/02, 26/03, 21/05, 25/06, 08/10,
12/11, 10/12/2026

Horaires : 16h à 18h

Salle : Salle de réunion de l'unité

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE CAS GALILEO DE
SURESNES**

Intervenante : Adriana CAMPOS

6 séances de 2h

Dates : 4/06/26, 9/07/26, 16/09,
07/10, 18/11, 16/12/2026

Horaires : 11h30 à 13h

Salle : Salle de réunion de l'unité

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE CMP CATTP « La
Cursive des Loupiots »**

Intervenante : Adriana CAMPOS

10 séances de 2h

Dates : 20/01, 10/02, 10/03, 14/04, 19/05,
9/06, 15/09/2026

Horaires : 13h30 à 15h30

Salle : Salle de réunion de l'unité

3 séances au second semestre à planifier

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE CATTG « La Bobine »**

Intervenante : Hélène DELABOUIILLERIE

10 séances de 2h

Dates : 6/01, 2/02, 24/02, 7/04, 12/05, 9/06,
8/09, 6/10, 3/11, 1/12/2026

Horaires : 9h à 11h

Salle : Salle de réunion de l'unité

4 séances au second semestre à planifier

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE CONSULTATION
« Entretiens »**

Intervenante : Hélène DELABOUIILLERIE

8 séances de 2h

Dates : 26/01, 9/03, 13/04, 1/06, 6/07, 14/09, 2/11,
14/12/2026

Horaires : de 9h30 à 11h30.

Salle : Salle de réunion de l'unité

**GROUPE ANALYSE RÉFLEXIVE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ÉQUIPE**

« Dispositif aventure » CMP La Cursive des Loupiots

Intervenante : Beatriz GONZALEZ AGUILAR

10 séances de 2h

Dates : 17/04, 22/05, 19/06, 3/07, 17/07/2026

Horaires : 10h à 12h

Salle : Salle de réunion de l'unité

5 séances à planifier au second semestre

INSCRIPTION

La demande d'inscription ci-dessous est à renvoyer au service Formation Continue

Par courrier :	Par mail :
Centre Hospitalier Théophile Roussel 1 rue Philippe Mithouard – BP 71 78360 MONTESSON Cedex	c.lepage@th-roussel.fr Copie : b.cahen@th-roussel.fr

FORMATION

Intitulé :

Date(s) :

Tarif :

- ☐ Formation individuelle ☐ Prise en charge financière employeur

FORMATION SUIVIE AU TITRE DU DPC

- ☐ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

N° RPPS : N° ADELI :

Mode d'exercice dominant (+ de 50 %) : ☐ Salarié ☐ Libéral ☐ Mixte

Statut de l'établissement : public ☐ privé ☐

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Tél. :

- ☐ Besoin d'une facilité d'accès relevant d'un handicap ou de difficultés de déplacement : le référent handicap ou le service de la Formation Continue va vous recontacter.

RESPONSABLE FORMATION

☐ Mme ☐ M. NOM : PRÉNOM :

Adresse de l'établissement (si différente de l'établissement) :
.....

Code Postal : Ville: Tél :

E-mail (obligatoire):

FINANCEUR (si différent de l'employeur)

Adresse de l'établissement (si différente de l'établissement):

Code Postal : Ville : Tél :

VOS ATTENTES

1 - Quel est votre objectif en suivant cette formation ?

2 - Quels points ou difficultés théoriques souhaitez-vous voir développer ?

3 - Quelles questions pratiques souhaitez-vous voir développer ?

DATE :

SIGNATURE ET CACHET

ANNEXES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES STAGIAIRES

I) Préambule

L'organisme de formation (OF) du CH THEOPHILE ROUSSEL (CHTR) est déclaré sous le numéro d'activité 11 78 8189878 et enregistré en tant qu'organisme DPC sous le numéro 2583.

L'organisme de formation du CHTR sera dénommé ci-après « organisme de formation ». Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires ». Le directeur de la formation sera dénommé ci-après « le responsable des formations ».

II) Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes de fonctionnement, de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, les règles relatives aux droits et aux devoirs des stagiaires.

III) Champ d'application

Article 2 – Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à une session de formation dispensée par l'OF du CHTR et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation de l'organisme de formation du CHTR et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

41

Article 3 – Le lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux du CH THEOPHILE ROUSSEL, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation du CHTR, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations de cet organisme.

IV) Règles d'hygiène et de sécurité

Article 4 – Les principes généraux

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de formation. Cependant, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier.

Article 5 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les salles de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Article 6 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès, lors des pauses, aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 7- Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer et d'utiliser une cigarette électronique dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 8 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et informe, le cas échéant, le financeur.

V) Discipline générale

Article 9 - Assiduité du stagiaire en formation

Les horaires sont fixés par l'organisme de formation du CHTR et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation envoyée par voie électronique et/ou par voie postale.

Les stagiaires sont tenus de respecter ses horaires.

Le stagiaire est tenu de renseigner, chaque jour, la feuille d'émargement, élément de preuve de sa présence.

Le stagiaire doit remettre le certificat de réalisation délivré à l'issue de la formation, à son employeur et/ou à l'organisme qui finance sa formation.

42

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le responsable des formations. L'organisme de formation informera dès que possible le financeur (employeur, administration, Région, Pôle emploi...) de cet événement.

Article 10 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation du CHTR, le stagiaire ne peut pas :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 11 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte et décente.

Article 12 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations à l'égard de toute personne présente à l'organisme de formation du CHTR.

Article 13 - Utilisation du matériel

L'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel ou document en sa possession et appartenant à l'organisme de formation du CHTR, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 – Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 – documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation du CHTR décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les stagiaires dans les locaux de formation.

43

VI) Mesures disciplinaires

Article 17 – sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme, fautif, pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Blâme
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation du CHTR ou son représentant informe de la sanction prise, l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire, et/ou le financeur de l'action de formation.

Article 18 – Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation du CHTR ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi :

- Le responsable des formations ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister de la personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. Le responsable des formations ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- La décision est écrite, motivée et notifiée au stagiaire. Elle est remise à l'intéressé contre décharge ou adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Fait à : Montesson

Le : 18/07/2025

Pour le Directeur,
Le Directeur adjoint

Vladimir TREMOLIERES



FICHE DE RÉCLAMATION

Vous souhaitez formuler une réclamation auprès de notre organisme. Nous sommes à votre écoute. Pour cela, veuillez renseigner le formulaire ci-joint afin que nous puissions vous apporter une réponse adaptée et dans les meilleurs délais.

Document à retourner par mail à : c.lepage@th-roussel.fr / b.cahen@th-roussel.fr

(N.B : Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification, ou une demande d'avis, n'est pas une réclamation).

FORMATION CONCERNÉE		
PERSONNE DÉCLARANTE		
Nom et Prénom : Téléphone : E-mail : Fonction : ☐ Autre (à préciser) :		
PERSONNE(S) CONCERNÉE(S) (si différente du déclarant)		
Nom et Prénom : Fonction : ☐ ☐ ☐ Autre (à préciser) :		
DECLARATION		
Date de l'évènement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Heure de l'évènement :	Lieu de l'évènement :
Votre réclamation porte sur :		
☐ Accueil, information, inscription ☐ Formation ☐ Sécurité ☐ Locaux et Matériels		☐ Gestion administrative ☐ Facturation-paiement ☐ Actes de violences, discrimination, agissement sexistes ☐ Autre (à préciser) :

45

Description explicite de la demande :

(Expliquer le plus clairement et le plus précisément possible le sujet de votre réclamation)

→

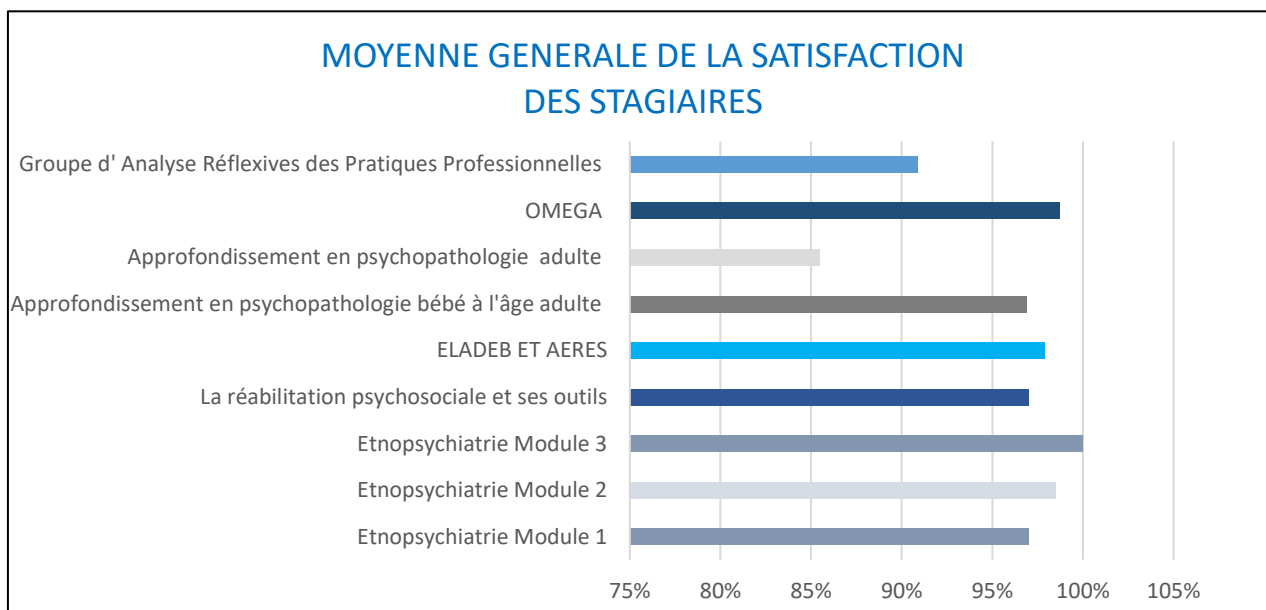
**PARTIE RESERVEE A L'ORGANISME DE
FORMATION**

Accusé de réception de la demande par mail	Le :
Transmission de la demande à la personne identifiée pour la traiter	Le : A :
Envoi de la réponse pour donner suite à la réclamation	Le :
Clôture de la réclamation	Le :
Traçabilité de la demande, de son suivi, de son traitement dans le tableau de synthèse des plans d'amélioration continue (lecteur partagé) Q)	Vérifié le :

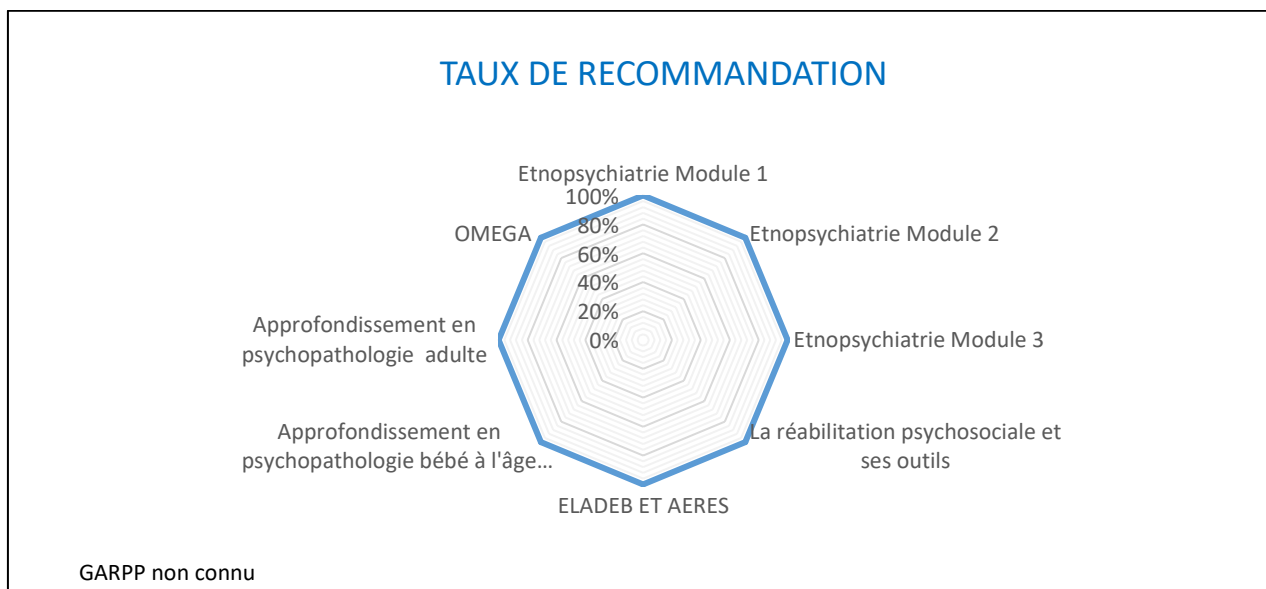
NOS INDICATEURS PRINCIPAUX 2025

288 stagiaires ont bénéficié de 8 programmes spécialisés santé mentale et psychiatrie et d'actions formatives de perfectionnement (Groupes d'analyses réflexives des pratiques professionnelles) pour un total d'heures de formation de **6150 h** en 2025.

169 stagiaires ont répondu à l'enquête de satisfaction dont les résultats sont les suivants :



47



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux ventes de formations proposées par l'organisme de formation le **Centre Hospitalier Théophile Roussel**.

• Article 1 Principes

Les présentes conditions générales expriment des obligations des parties. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente. Elles sont valables pour la période de mise en œuvre du catalogue de formation de l'année en cours.

• Article 2 Contenu

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations, dits stages, proposées par l'organisme de formation le Centre Hospitalier Théophile Roussel.

• Article 3 Informations précontractuelles

L'acheteur reconnaît avoir eu connaissance à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat ou de la convention, d'une manière lisible et compréhensible, les conditions générales de ventes relatives aux : Caractéristiques essentielles du produit du stage, prix du stage, frais supplémentaires au prix du stage, informations générales concernant le vendeur.

• Article 4 La commande

Le catalogue mis en ligne à vocation à informer l'acheteur sur les produits de formation, sur l'organisme de formation le Centre Hospitalier Théophile Roussel. La commande d'un stage est réputée faite une fois la réception du bulletin d'inscription dûment signé avec cachet de l'établissement par l'acheteur au Centre Hospitalier Théophile Roussel

par voie électronique

b.cahen@th-rousseau.fr/c.lepage@th-rousseau.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Théophile Roussel
1, rue Philippe Mithouard - BP 71
78363 Montesson Cedex

• Article 5 Le règlement intérieur

L'acheteur a pris connaissance du règlement intérieur avant l'inscription. Le règlement intérieur est consultable dans le catalogue de formation du **Centre Hospitalier Théophile Roussel**.

• Article 6 L'inscription

Un accusé réception du bulletin d'inscription est envoyé par le Centre Hospitalier Théophile Roussel à l'acheteur dans un délai de 5 jours ouvrés par voie électronique

Une convention de formation professionnelle est établie avec l'établissement acheteur, ou un contrat de formation individuelle avec un acheteur individuel. L'inscription est réputée définitive à la réception par le Centre Hospitalier Théophile Roussel de la convention signée ou du contrat signé.

• Article 7 Annulation - report - remplacement

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la convention dans un délai de 15 jours avant le démarrage de l'action de formation, il s'engage à en informer le bénéficiaire. Aucun remboursement ou dédommagement de frais engagés par le bénéficiaire ne sera pris en charge par l'organisme de formation.

Toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'organisme de formation au moins 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme facture un dédit de 50% de frais de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, cette dernière sera payable en totalité.

• Article 8 Le prix

Le vendeur s'engage à appliquer le tarif en vigueur indiqué au moment de la commande sous réserve de disponibilité à cette date. Le prix indiqué au moment de la commande sous réserve de disponibilité à cette date. Le prix indiqué en euros correspond au coût pédagogique et ne prend pas en compte les frais de livraison de matériel pédagogique s'il y a lieu, ni les frais concernant le(s) formateur(s) relatifs au déplacement/restauration/hébergement lorsque le stage est planifié sur le site de l'acheteur.

• Article 9 Accessibilité aux personnes handicapées

L'accessibilité aux salles de formation concernant la circulation pour les personnes à mobilité réduite est conforme à la réglementation (rampe d'accès) et les parkings à proximité des salles de formation disposent de places réservées aux personnes handicapées. En cas de besoins spécifiques, le Centre Hospitalier Théophile Roussel a la capacité d'aménager et d'organiser l'accueil de stagiaires en difficulté de mobilité.

• Article 10 Certificat de réalisation

Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire précisant : Le titre du stage, les dates, les objectifs de la formation, la nature de la formation.

Une attestation de DPC s'il y a lieu est remise à chaque stagiaire précisant : Le n° RPPS, le titre de la formation, le type d'action, l'orientation nationale, le n° d'enregistrement ODP du Centre Hospitalier Théophile Roussel.

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire.

• Article 11 Droits données personnelles

Droit à la correction des données personnelles. Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services du **Centre Hospitalier Théophile Roussel**.

Le **Centre Hospitalier Théophile Roussel** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par le **Centre Hospitalier Théophile Roussel** comme client de ses formations ;

A cet effet, le client autorise le **Centre Hospitalier Théophile Roussel** à mentionner son nom dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et clients (programme et catalogue de formation, site internet), dans les rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Toutefois, le client peut s'opposer à cette disposition en adressant un courrier de refus par écrit au **Centre Hospitalier Théophile Roussel**.

• Article 12 Litige

Le tribunal Administratif de Versailles est le seul compétent pour régler tout litige intervenant entre les parties, et qui n'aurait pu trouver de solution amiable.

PROCÉDURE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicap de l'organisme de formation CHTR :

Personne formée et certifiée, qui a pour mission au sein de l'organisme de formation de :

- Mettre en œuvre la politique d'accessibilité,
- Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap par des mesures d'adaptation individualisées
- Coordonner les actions avec les acteurs internes et externe

Partenariat interne et externe :

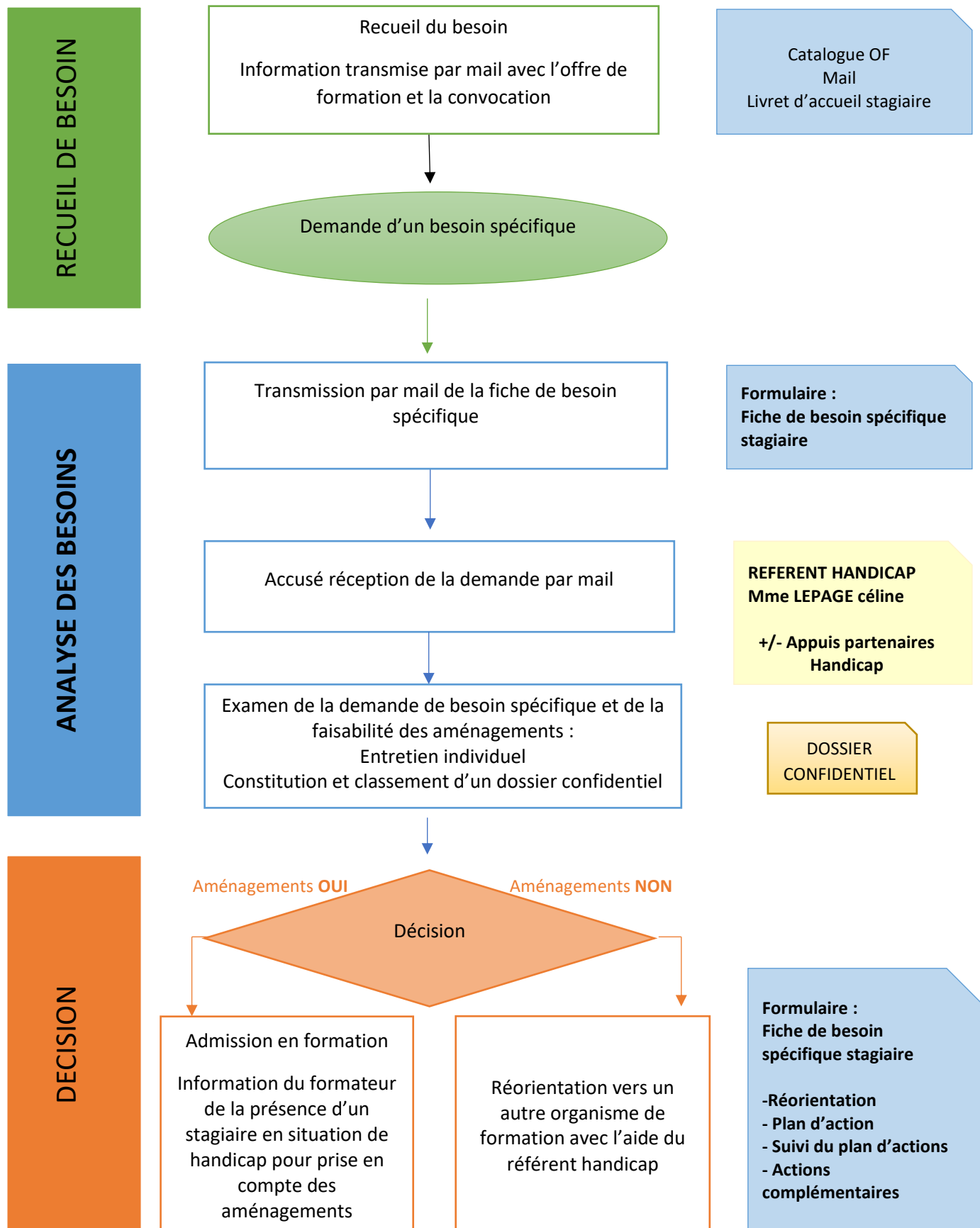
Référent handicap de l'organisme de formation	Référent handicap Direction des Ressources Humaines	Service Santé au travail Médecin du Travail
Mme Céline LEPAGE 01 30 86 44 51 Ligne interne 1.35.36 c.lepage@th-rousseau.fr	Florence SAUBION 01 30 86 38 65 Ligne interne : 1.35.05 f.saubion@th-rousseau.fr	Dr GOGÉON 01 30 86 38 24 Ligne interne : 1.35.45 s.gogeon@th-rousseau.fr

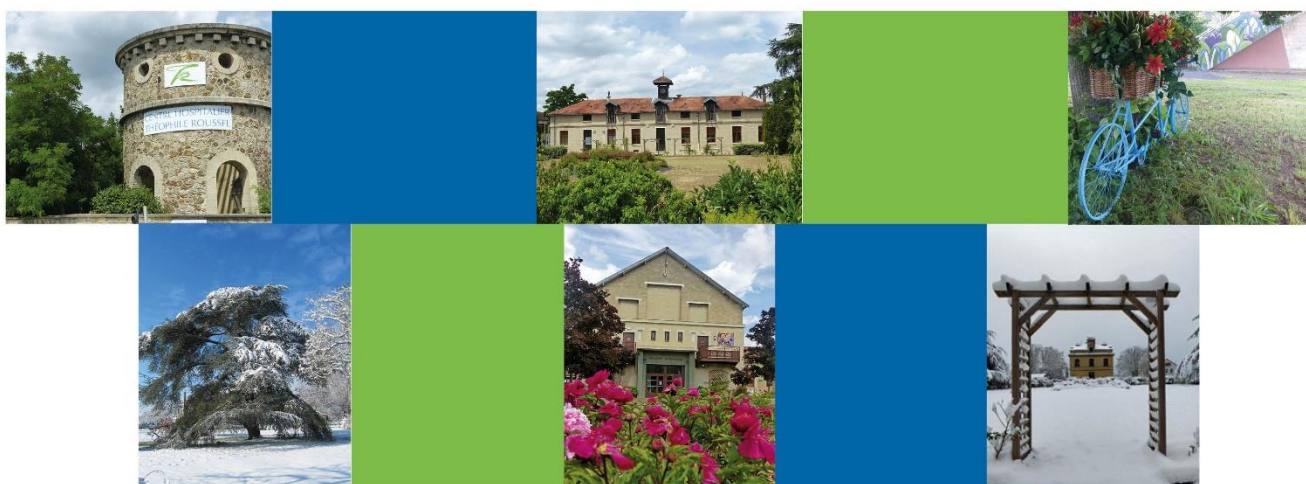
Liste des partenaires

Partenaires en interne :		Coordonnées
Référent handicap	Service RH	Mme SAUBION Florence : f.saubion@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 65
Service RH	Directeur des ressources humaines	M. TREMOLIERES Wladimir : w.tremolieres@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 92
Médecin du travail	Service de Santé au Travail	Dr GOGÉON Sylvie : s.gogeon@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 38 24
Psychologue du travail	Cellule d'écoute du personnel	Mme BON Frédérique : f.bon@th-rousseau.fr Tél : 01 30 86 55 93
Assistants sociale		Mme SIPILE Laïla : laila.sipile@servicesocial.pro Tél : 07 67 98 56 01
Partenaires externes :		Coordonnées
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	Directeur territorial au handicap Ile de France - M. LASADE Franck www.fiphfp.fr
CAP EMPLOI 78	Chargée de mission maintien dans l'emploi	Mme BILLARD Mathilde : m.billard@capemploi78.fr Tél : 06 58 38 80 66 www.capemploi-78.com
CAP EMPLOI 75 et 92	Chargé de mission employeurs publics	M. BAG Arun : a.bag@capemploi75.org Tél : 01 44 52 40 61 www.capemploi75.org
MDHP 78	Maison départementale des personnes handicapées	autonomie78@yvelines.fr Tél : 08 01 80 11 00
AGEFIPH (secteur privé)		
ANFH Ile de France		iledefrance@anhf.fr Tél : 01 53 82 87 88

Ce logigramme a pour objet de définir les modalités d'accueil, d'analyse des besoins et d'accompagnement des stagiaires en situation de handicap afin de garantir un environnement inclusif, respectueux et adapté, permettant à chaque participant, quel que soit son handicap, de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles et de bénéficier pleinement de nos services de formation.

Cette procédure s'applique à l'ensemble de nos formations en présentiel.





Centre Hospitalier Théophile Roussel
1 rue Ph. Mithouard – BP 71 – 78363 Montesson Cedex
Siret : 26780244500010 - - Numéro de déclaration d'activité : 11 78 818989
(Ce numéro d'activité ne vaut pas agrément par l'Etat)